

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 31 janvier 2007 portant constatation de la mise en place du registre des intermédiaires en assurance mentionné à l'article L. 512-1 du code des assurances

NOR: ECOT0795168A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
Vu le code des assurances, notamment son article L. 512-1-I ;
Vu le décret n° 2006-1091 du 30 août 2006, notamment son article 4-VII ;
Vu l'arrêté du 3 novembre 2006 portant homologation des statuts de l'organisme mentionné à l'article L. 512-1 du code des assurances,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le registre des intermédiaires en assurance mentionné au I de l'article L. 512-1 du code des assurances est mis en place à compter du 31 janvier 2007. Il peut être librement consulté à l'adresse www.orias.fr.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 2007.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service,
T. FRANCO